

PROGRAMME CPFAC

Rappel : depuis la réforme de 2024, toutes ces matières écrites ont été supprimées du CPFAC, qui ne comprend plus qu'un entretien oral sur dossier

Depuis l'arrêté du 28 décembre 2023, le CPFAC a profondément évolué. Il comprend désormais une seule épreuve orale sur dossier, notée de 0 à 20, qui consiste en un entretien s'appuyant sur la fiche de présentation du candidat et portant sur ses motivations. Cet entretien doit permettre au candidat de démontrer sa connaissance des grands enjeux économiques et financiers du commissariat aux comptes, dans une perspective française et européenne. Il est d'une durée maximale d'une heure et est ouvert au public.

Comme le souligne le Président de la commission Formation initiale de la CNCC, le CPFAC ne doit pas être perçu comme un diplôme technique, mais comme un certificat d'aptitude à intégrer un cursus professionnalisant : "Il permet d'attester que le candidat est prêt à intégrer un cursus professionnel de commissariat aux comptes, en vue de passer ensuite le CAFAC".